



Chères LUCEIENNES, Chers LUCEIENS,



LE MOT DU MAIRE

Avec l'hiver qui approche on espère tous une petite trêve hivernale relative aux travaux et vous êtes toutes et tous toujours aussi patients et cordiaux lors de vos déplacements.

Les tranchées se referment et vous allez constater que la grave bitumineuse (provisoire) mise en œuvre ne sera pas encore au niveau de la chaussée. Le choix de cette technique est lié au fait que le conseil départemental n'engagera la finition complète de l'enrobé qu'au printemps prochain et qu'il sera alors nécessaire d'enlever le reste de l'enrobé existant par « rognage » sans abimer les structures techniques (bouches à clef) venant d'être posées.

La Communauté de Communes, maître de l'ouvrage de l'opération, a préféré cette solution d'attente plutôt que de combler les fouilles avec de la grave qui n'offre pas la même résistance aux intempéries et nous les remercions vivement.

Nous sommes de moins en moins loin de la réception finale des travaux, nous vous recommandons de conserver votre patience et votre courtoisie comme nous l'avons constaté jusqu'alors. Les règles de sécurité sont également primordiales afin de se préserver du risque de l'accident.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

Nous nous retrouverons à l'occasion des vœux le **dimanche 11 janvier 2026** à la salle Michel SIMONIN.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Vincent MARTIN, Maire de Lucey





VENDANGES PÉDAGOGIQUES 2025

Le programme des vendanges a pu se dérouler normalement.

56 classes sont venues à Lucey représentant environ 1500 enfants et plus de 220 adultes accompagnants. Une séance supplémentaire a concerné 1 groupe venant d'institution avec des ados ou des adultes affectés par des déficiences intellectuelles ou (et) physiques (IME Flavigny).

Cette période s'est déroulée dans de très bonnes conditions et les retours des enseignants, des encadrants et des enfants sont unanimes démontrant la qualité de ce programme pédagogique (*déjà des pré-inscriptions pour 2026 !*).

Quels sont les points forts permettant d'obtenir ces résultats :

- **Un programme pédagogique** solide et actualisé
- **18 animateurs bénévoles**, volontaires et « professionnels » dans leur action.
- 1 animatrice ne participe plus à ces vendanges, un animateur a dû se retirer du programme suite à des contraintes de santé. Les autres se sont mobilisés encore plus pour pallier ces absences.
- 1 nouvel animateur a assuré des ateliers, un autre est venu découvrir les activités pour y participer l'année prochaine. De plus une autre personne, venue découvrir la maison et ses activités, participera prochainement à l'animation de l'association.
- **L'accès à une installation viticole** moderne.
Merci au Domaine Lelièvre, en particulier à David et Vincent, à Christophe et aux employés du Domaine bienveillants et chaleureux
- **L'entretien de nos vignes**
Merci au Domaine Migot pour le traitement bio.

Et puis encore :

- Le beau temps, mais aussi une semaine pluvieuse, 14 jours de vendanges ont eu lieu sur une période globale de quatre semaines. Les pique-niques des écoles ont eu lieu 8 fois en extérieur et 6 fois dans la salle Jeanne D'arc.
- La mise à disposition de vestiaires et de salles (merci à la commune et à l'UAL)
- 92 litres de jus de raisin pasteurisés pour l'année 2025 après vendanges des « restes ». Ce jus sera dégusté par les enfants en 2026.

Nous pouvons collectivement être simplement fiers de ce que nous avons réalisé ensemble.

Un grand MERCI au nom de l'association.

Le Président de l'association Maison de la Polyculture

B.Tuillon

ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Comme vous devez le savoir, aujourd'hui l'utilisation de produits désherbants est interdite. Johan, notre employé communal s'occupe de tailler, désherber mécaniquement les allées principales ainsi que les grandes surfaces, mais le nettoyage autour des tombes vous incombe. Merci de votre implication pour effectuer cet entretien.

COMMENT EST CALCULÉE VOTRE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR VOTRE IMPÔT (TAXE FONCIÈRE)

ORDURES MÉNAGÈRES : TARIFS APPLIQUÉS EN 2025

La TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Concernant la part variable, il n'existe pas de forfait. Chaque badgeage ou levée est facturé. La facturation 2025 est basée sur le nombre de badgeages/levées de l'année 2024.

LA PART FIXE

=
la base foncière
dont l'augmentation est
décidée par l'État

X
6,89 %
taux intercommunal
qui reste stable, voté par la
communauté de communes)



LA PART VARIABLE

dépend de votre production de déchets.

Collecte en conteneur
accessible par badge



1 badgeage = 1,20 €

OU

Collecte en porte-à-porte



Volume du bac	Coût / levée
80 litres	1,60 €
120 litres	2,40 €
140 litres	2,80 €
240 litres	4,80 €
360 litres	7,20 €
660 litres	13,20 €

Communauté de communes
Terres Toulouises

Rue du Mémorial du Génie
CS 40 325 Écrouves
54 201 Toul CEDEX

03 83 43 23 76
dechets@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com

de déchets

+ de tri



CITEO

Tri/réduction des déchets, continuons ensemble !

Bien trier pendant les fêtes

Si les fêtes de fin d'année sont synonymes de réjouissances, elles entraînent aussi une production considérable de déchets. Petit rappel des bonnes pratiques pour des fêtes durables et responsables.



Communauté de communes Terres Toulouises - Rue du Mémorial du Génie, 54200 Écrouves
03 83 43 23 76 - contact@terrestouloises.com - www.terrestouloises.com

INFORMATIONS IMPORTANTES

RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 15 JANVIER AU 14 FEVRIER 2026

En 2026, l'INSEE réalise le recensement de la population sur la commune de Lucey pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **à partir du 15 janvier 2026**.

Une lettre d'information sera prochainement distribuée dans vos boîtes aux lettres par un agent recenseur. Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Comme vous le savez, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Pour cette élection, les modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi n 2016-1048 du 1er août 2016).

Il est **obligatoire** d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter :

- L'inscription sur les listes électorales est possible **jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en Mairie**.
- La possibilité pour le citoyen de **vérifier lui-même sa situation électorale** directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE)
- L'inscription peut se faire **en ligne** ou **en mairie**. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.